

Aide aux aidants familiaux bénéficiant d'un congé spécifique lié à leur situation d'aidant

Vous prenez soin d'un proche au quotidien et vous bénéficiez soit du congé de présence parentale, soit du congé du proche aidant, soit du congé de solidarité familiale ? Nous sommes là pour vous soutenir. Le fonds social santé de votre branche peut vous attribuer **une aide forfaitaire de 500 €**, dès lors que vous faites face à une dépense liée à votre rôle d'aidant.



Conditions d'attribution

- L'assuré(e) doit :
 - être salarié(e) et adhérent(e) à la complémentaire santé du régime mutualisé de la CCN Métallurgie.
 - être en situation d'aidant de son conjoint, de ses enfants ou de ses parents
 - bénéficier d'un congé de présence parentale, d'un congé du proche aidant ou d'un congé de solidarité familiale à compter du 1^{er} janvier 2023*
 - justifier d'au moins une dépense assumée au titre de son rôle d'aidant(e).
- Le revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition doit être ≤ 25 500 € par part fiscale.

Pour la situation d'un célibataire (non pacsé, non séparé, non concubin, sans enfant) sera retenue 1,5 part fiscale.

Exemple : **1 mère seule avec 1 enfant soit 2 parts fiscales.**
Le revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition est de 50 000 €. Le revenu fiscal par part fiscale est donc de 25 000 €.



Comment en bénéficier ?

1. Remplissez la demande d'intervention sociale (DIS) ci-après
2. Joignez les pièces justificatives demandées dans la DIS
3. Renvoyer l'ensemble de votre dossier à :

✉ **Malakoff Humanis**
Accompagnement social assurance
Pôle individuel
62006 Arras cedex

@ retour dossier.assurance@malakoffhumanis.com



Besoin d'aide ?

Nos équipes Accompagnement social vous répondent au :

☎ **39 96** (service gratuit + prix d'un appel local)

**La durée du congé devra être supérieure à 7 jours dans l'année. L'aide est octroyée une seule fois par année civile. Elle n'est pas renouvelable et n'est pas non plus cumulable avec l'aide aux aidants hors congés spéciaux. Ces aides peuvent en revanche se succéder dès lors que le salarié remplit les critères d'octroi et d'éligibilité de l'aide aux aidants hors congés spéciaux.*

Aide aux aidants familiaux ne bénéficiant d'aucun congé spécifique

Vous prenez soin d'un proche au quotidien ? Nous sommes là pour vous soutenir. Le fonds social santé de votre branche peut vous attribuer **une aide financière dans la limite de 500 €**, dès lors que vous faites face à des dépenses liées à votre rôle d'aidant (aides ménagères, auxiliaire de vie, aide à la garde d'enfant, portage de repas à domicile, transport, garde de nuit).



Conditions d'attribution

- L'assuré(e) doit :
 - être salarié(e) et adhérent(e) à la complémentaire santé du régime mutualisé de la CCN Métallurgie.
 - être en situation d'aidant de son conjoint, de son enfant ou d'un de ses parents (père et/ou mère) percevant une aide sociale ou un des minima sociaux liés à sa situation de dépendance à compter du 1^{er} janvier 2023.
 - Justifier des dépenses liées à sa situation d'aidant : aides ménagères, auxiliaire de vie, aide à la garde d'enfant, portage de repas à domicile, transport, garde de nuit
- Le revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition doit être $\leq 25\,500$ € par part fiscale.

Pour la situation d'un célibataire (non pacsé, non séparé, non concubin, sans enfant) sera retenue 1,5 part fiscale.

Exemple : **1 mère seule avec 1 enfant soit 2 parts fiscales.**
Le revenu fiscal de référence sur l'avis d'imposition est de 50 000 €. Le revenu fiscal par part fiscale est donc de 25 000 €.



Comment en bénéficier ?

1. Remplissez la demande d'intervention sociale (DIS) ci-après
2. Joignez les pièces justificatives demandées dans la DIS
3. Renvoyer l'ensemble de votre dossier à :

✉ **Malakoff Humanis**
Accompagnement social assurance
Pôle individuel
62006 Arras cedex

@ retour dossier.assurance@malakoffhumanis.com



Besoin d'aide ?

Nos équipes Accompagnement social vous répondent au :



39 96 (service gratuit + prix d'un appel local)

Demande d'intervention sociale

INDIVIDUELLE SIMPLIFIÉE - CONFIDENTIEL



Identité de la personne affiliée

CCN Métallurgie - SANTE

Nom*
 Prénom*
 N° de Sécurité sociale*
 Nom de jeune fille*
 Date de naissance*
 Adresse*

 Code postal*
 Ville*
 Téléphone fixe
 Téléphone portable
 (remplir au moins un numéro de téléphone)
 Email* @.....
 Célibataire
 Marié(e) Vie maritale ou lié par un PACS
 Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)
 depuis le []

en activité depuis le []
 Entreprise
 Adresse

 en maladie au chômage
 en invalidité en préretraite
 depuis le []
 en retraite depuis le []
 autre situation (préciser)
 reconnu par la CDAPH taux
 Institution de prévoyance
 Institution de retraite complémentaire

Identité du conjoint ou du compagnon (à compléter)

Nom
 Prénom
 N° de Sécurité sociale
 Nom de jeune fille
 Date de naissance
 en activité depuis le []
 Entreprise
 Adresse
 Téléphone

en maladie au chômage
 en invalidité en préretraite ou à la retraite
 depuis le []
 reconnu par la CDAPH taux
 Institution de prévoyance
 Institution de retraite complémentaire

RÉSERVÉ À L'INSTITUTION

Motif de l'aide : Aide aux aidants

Enfant(s) et autre(s) personne(s)



Nom et Prénom	Date de naissance	À charge	Profession ou situation
.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Pièces justificatives à fournir

Cochez le forfait souhaité et retournez-nous ce document dûment complété et accompagné d'une photocopie des justificatifs demandés :

Forfait pour l'aidant bénéficiant d'un congé de présence parentale, d'un congé proche aidant ou d'un congé solidarité familiale

- Le justificatif du service RH de vos dates de congés
- Le justificatif de la CAF pour le **congé de présence parentale ou le congé proche aidant**
- Le justificatif de la sécurité sociale pour le **congé solidarité familiale**
- Le justificatif d'une dépense assumée au titre de votre situation d'aidant : aide-ménagère, auxiliaire de vie, aide à la garde d'enfant, portage de repas à domicile, transport, garde de nuit...
- Le justificatif du maintien de votre couverture santé à titre individuel

Forfait pour l'aidant ne bénéficiant pas de congés

- Les justificatifs des frais engagés au titre de votre situation d'aidant : aides ménagères, auxiliaire de vie, aide à la garde d'enfant, portage de repas à domicile, transport, garde de nuit
- La copie de votre livret de famille
- Le justificatif lié à la situation de l'aidé :
 - L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au titre d'un classement GIR 1 à 3 (conjoint, parents)
 - L'allocation aux adultes handicapés (AAH) (salariés, conjoint, enfant majeur) ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les catégories 2 à 6 (enfant)
 - La prestation de compensation du handicap (PCH)
 - Être titulaire d'une invalidité de la sécurité sociale (troisième catégorie avec majoration tierce personne) ou IPP (supérieure à 80 %)
 - Notification MDPH avec un taux de handicap supérieur à 80 %
- Une déclaration sur l'honneur indiquant que vous ne bénéficiez d'aucun congé de proche aidant, de congé de présence parentale ou de congé de solidarité familiale

Pièces justificatives à fournir quel que soit le forfait demandé :

- Copie du dernier avis d'imposition
- Copie du dernier bulletin de salaire
- Un relevé d'identité bancaire

Les informations demandées dans le présent formulaire sont indispensables à l'étude du dossier. Il est rappelé que les aides sont facultatives, ponctuelles et étudiées au cas par cas. Toute demande donnera lieu à une réponse écrite.

Une seule demande sera recevable par foyer auprès de notre organisme de prévoyance.

Le demandeur certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés qui serviront de base à l'attribution d'une aide financière éventuelle.

Fait à le Signature obligatoire

Le formulaire complété et les justificatifs demandés sont à envoyer à :



Malakoff Humanis
Accompagnement social assurance
Pôle individuel - 62006 Arras cedex



retourdossier.assurance@malakoffhumanis.com

Les informations sont toutes nécessaires pour votre organisme d'assurance membre du groupe Malakoff Humanis, responsable du traitement fondé sur son intérêt légitime aux fins de l'étude de votre demande d'intervention sociale. En cas de décision de refus, vos données sont conservées pendant 2 ans à compter du dernier contact émanant de votre part. En cas de décision favorable, vos données sont conservées pendant 5 ans à compter de la date du dernier paiement. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données, et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans les limites fixées par la loi. Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site via nos formulaires, par email à dpo@malakoffhumanis.com ou par courrier à Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 9. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet.



MALAKOFF HUMANIS PRÉVOYANCE - Institution de prévoyance régie par le livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 691 181 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris. **MUTUELLE MALAKOFF HUMANIS** - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 784 718 256 - Siège : 21 rue Laffitte, 75009 Paris - Mutuelle membre du groupe Malakoff Humanis. **INSTITUTION NATIONALE DE PRÉVOYANCE DES REPRÉSENTANTS (INPR)** - Institution de prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité sociale - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 352 983 118 - Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris. **MHN, MALAKOFF HUMANIS NATIONALE** - Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité - Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 339 358 681 - Siège social : 21 rue Laffitte, 75009 Paris. **MALAKOFF HUMANIS RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE** - Société anonyme au capital social de 40 058 220 € - Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le Code des assurances - Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 823 119 615 - Siège social : 21 rue Laffitte, 75009 Paris.

